

REF : B05006
ED/NP

OBJET : PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE POUR L'ILE DE FRANCE (P.P.A.)

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret 2001-449 du 25 mai 2001 relatif à la définition du Plan de Protection de l'Atmosphère,

Vu le projet de plan de protection de l'atmosphère d'Ile de France,

A L'Unanimité

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le plan de protection de l'atmosphère d'Ile de France.

Article 2 : Décide de poursuivre et d'intensifier sa démarche visant à réduire les émissions nocives, notamment pour ce qui concerne les équipements propres de la commune : véhicules – chaudières (remplacement des chaudières les plus polluantes – augmentation du nombre de véhicules du parc municipal non polluants).

Aux fins de compléter le dispositif d'actions du PPA, la Commune s'associera aux échanges organisés par la Communauté d'Agglomération – Département Développement Urbain et Social, et en intégrera les conclusions, dans les limites du calendrier prévu pour la concertation.

le Maire